



## Vices cachés lors d'un achat d'un studio

Par **jymi**, le **15/04/2009** à **09:59**

Bonjour,

J'ai signé pour l'achat d'un studio il y a 10 jours et depuis une semaine il est loué et on vient de s'apercevoir que le chauffe-eau était percé et on a dû le remplacer. Pour y accéder il a fallu démonter les meubles de la cuisine, il était juste accessible par une petite trape, caché derrière les meubles, donc impossible à voir lors de nos visites avec l'agence. Que pouvons-nous faire? Pouvons-nous au moins espérer partager les frais du nouveau matériel avec le vendeur? nous sommes passés par une agence, a-t-elle des responsabilités et devait-elle nous mettre au courant de ces risques? merci d'avance pour vos réponses.